



Ministère des Transports

**Plan d'accessibilité (LPHO)
2014**

ISBN: 1708-4377

Table des matières

Ministère des Transports	1
Plan d’accessibilité (LPHO) 2014	1
Table des matières	2
Introduction	4
Première section : Rapport sur les mesures prises par le ministère en 2014	6
Services à la clientèle.....	6
Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :	6
Mesures prises par le ministère des Transports en 2014 :	6
Information et communications.....	8
Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :	8
Mesures prises par le ministère des Transports en 2014 :	8
Emploi	14
Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :	14
Mesures prises par le ministère des Transports en 2014 :	14
Milieu bâti	16
Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :	16
Mesures prises par le ministère des Transports en 2014 :	16
Transports	19
Mesures prises par le ministère des Transports en 2014 :	19
Autres mesures prises.....	22
Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :	22
Mesures prises par le ministère des Transports en 2014 :	22
Deuxième section : Rapport sur les mesures prévues par le ministère pour 2015 et 2016	28
Services à la clientèle.....	28
Mesures prévues par le ministère des Transports pour 2015 et 2016 :	28
Information et communications.....	28
Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :	28
Mesures prévues par le ministère des Transports pour 2015 et 2016 :	29

Emploi	30
Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :	30
Mesures prévues par le ministère des Transports pour 2015 et 2016 :	30
Milieu bâti	31
Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :	31
Mesures prévues par le ministère des Transports pour 2015 et 2016 :	31
Transports	32
Mesures prévues par le ministère des Transports pour 2015 et 2016 :	32
Autres réalisations attendues	33
Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :	33
Mesures prévues par le ministère des Transports pour 2015 et 2016 :	33
Troisième section : Mesures visant à repérer les obstacles	35
Liens vers les sites publics	37
Pour nous joindre	38

Introduction

En vertu de la [Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LPHO), les ministères doivent élaborer des plans détaillés indiquant les mesures prises pour supprimer les obstacles à l'accessibilité. Ces plans sont publiés chaque année et mis à la disposition du public.

Le plan d'accessibilité (LPHO) (« le plan ») permet au ministère de rendre compte de ses réalisations et de la façon dont il se conforme aux exigences d'accessibilité réglementaires.

En 2010, le ministère des Transports a commencé de se conformer aux [Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle](#), les premières normes d'accessibilité établies aux termes de la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LAPHO). En 2011 est entré en vigueur le [règlement intitulé Normes d'accessibilités intégrées \(NAI\)](#), qui prévoit la mise en œuvre progressive de nouvelles exigences dans les domaines suivants : information et communications; emploi; transport; et conception des espaces publics.

Chaque année, la fonction publique de l'Ontario (FPO) confirme sa conformité aux exigences de ces normes à la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Le plan d'accessibilité (LPHO) donne au ministère la possibilité de dépasser la simple obligation d'attester de sa conformité aux exigences réglementaires minimales. En particulier, le plan nous permet de souligner les mesures prises par le ministère l'année dernière en vue de repérer et de supprimer les obstacles, tout en indiquant les nouvelles mesures prévues pour la prochaine année en vue de rendre le ministère plus accessible.

Le règlement NAI stipule que les organisations visées doivent créer et tenir à jour un plan pluriannuel d'accessibilité (PPA) qui décrit les stratégies adoptées pour prévenir et supprimer les obstacles à l'accessibilité. Pour respecter l'exigence relative au PPA, la FPO a publié le plan intitulé [Montrer l'exemple](#) en 2012.

Les organisations sont également tenues d'élaborer un rapport d'étape annuel qui fait état des progrès accomplis pour faire avancer la stratégie exposée dans le PPA et pour se conformer aux exigences du règlement NAI. En 2013, la FPO a publié son premier [Rapport d'étape annuel](#), qui décrit les progrès réalisés en 2012.

Le plan d'accessibilité (LPHO) 2014 du ministère des Transports (MTO) montre comment les mesures prises par le ministère et les mesures prévues pour les prochaines années appuient les principaux résultats visés et réalisations attendues indiqués dans le PPA.

On peut obtenir le plan d'accessibilité du MTO et celui des autres ministères en cliquant sur Ontario.ca.

Première section : Rapport sur les mesures prises par le ministère en 2014

Services à la clientèle

Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :

Les personnes handicapées qui sont des clients de la FPO reçoivent des biens et des services de qualité supérieure, en temps utile.

Mesures prises par le ministère des Transports en 2014 :

Le MTO réaffirme son engagement à offrir des services à la clientèle accessibles à son personnel ainsi qu'au public que nous servons.

Formation

- La formation obligatoire en matière d'accessibilité continue d'être surveillée étroitement et gérée par un processus bien établi et au moyen du système de suivi de la formation obligatoire en matière d'accessibilité, qui permet un suivi automatisé et manuel.
- Les programmes d'orientation à l'intention des nouveaux employés, dispensés en personne et en ligne, comprennent de l'information sur les exigences de formation en matière d'accessibilité.
- Des représentants des divisions surveillent et suivent l'achèvement de la formation et remettent des rapports à ce sujet à un bureau central où sont conservés les dossiers. S'il y a lieu, des rappels sont envoyés aux membres du personnel et à leurs chefs pour s'assurer que la formation obligatoire est bien suivie. Certaines divisions ont intégré les cours de formation obligatoires dans les plans de travail des directions et les plans d'apprentissage du personnel.
- La formation est offerte sous diverses formes, dont des modules en ligne, des DVD, des documents imprimés et des séances de groupe. Une séance de groupe a été offerte en juin à plus de 100 nouveaux étudiants qui ont pu participer à distance grâce à un outil de collaboration en ligne. De plus, le contenu de la formation a été modifié et adapté de manière à le rendre plus pertinent et utile pour le personnel du MTO qui sert les aéroports éloignés du Nord de l'Ontario.
- On demande aux fournisseurs de respecter les exigences de la LAPHO en matière de formation.

De plus, de nombreuses présentations et séances d'information ont mis l'accent sur la prestation de services accessibles à la clientèle; ces séances, inspirées de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO, comportaient des considérations dépassant la question de l'accessibilité des services.

Commentaires

Le MTO continue de surveiller et d'améliorer la qualité des services et des produits fournis aux clients handicapés en recueillant les commentaires des clients internes et externes. Voici quelques exemples de mesures d'amélioration découlant des observations, des questions et des commentaires reçus au cours des derniers mois :

- Certains employés ont signalé qu'il était parfois difficile de trouver les outils et les ressources du MTO sur l'accessibilité. Pour répondre à ce besoin, plusieurs solutions ont été mises en oeuvre, y compris des activités de sensibilisation et de promotion; et l'accès à la page Access•MTO du site Web a été facilité par l'insertion d'un lien en bas de chaque page du site Intranet du ministère.
- Le MTO a reçu des demandes de certains documents de correspondance en format accessible; ces documents avaient été distribués par le MTO mais préparés par un autre ministère. Le MTO a traité cette question en déterminant la source des documents, en faisant connaître les besoins aux services appropriés et en communiquant avec la personne responsable de l'accessibilité au sein du ministère concerné. Ces documents de correspondance sont maintenant accessibles.
- Le personnel du ministère a reçu plusieurs demandes portant sur la création de cartes accessibles. En conséquence, la cartographe principale du ministère et l'Unité de l'accessibilité ont consulté divers intervenants, dont l'Institut national canadien pour les aveugles, l'équipe des sites Web, le Centre d'excellence en accessibilité (CEA) et d'autres ministères qui produisent également des cartes. La solution provisoire élaborée propose une approche de la création de cartes qui tient compte des questions d'accessibilité. Cette approche recommande notamment au personnel de consulter le Centre d'excellence des systèmes d'information géographique (SIG) pour la FPO, qui joue un rôle de leadership en informant la communauté intéressée sur la production de cartes accessibles. La cartographe principale du ministère envisage également de définir des pratiques exemplaires pouvant être intégrées dans la conception et l'élaboration de cartes, ce qui permettra d'améliorer l'accessibilité au profit de tous.

Information et communications

Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :

Les renseignements et les communications sont offerts dans des formats accessibles ou avec le soutien nécessaire à l'ensemble du personnel et de la clientèle de la FPO.

Mesures prises par le ministère des Transports en 2014 :

Le MTO continue de s'attacher à fournir des produits de communication et d'information accessibles au personnel et au public que nous servons. Pour ce faire, le ministère s'emploie à développer les compétences techniques du personnel en matière de création de documents accessibles. Cette année, les trousseaux de formation et les outils existants ont été améliorés et de nouvelles ressources ont été élaborées pour aider le personnel à s'acquitter de ses obligations. Les processus d'assurance de la qualité mis en place permettent de s'assurer de la conformité des produits de communication et d'information avant leur publication.

Formats de substitution

- Une offre active de formats de substitution et de supports de communication a été affichée en deux endroits sur le site Web du MTO. Des courriels éducatifs ont été envoyés à l'ensemble du personnel pour expliquer a) en quoi consiste cette offre; b) comment créer des documents source de manière à en faciliter la conversion; et c) comment gérer et traiter efficacement les demandes de documents en format de substitution.
- Des formats de substitution et des supports de communication ont été proposés au public lors des séances d'information publiques (SIP), dans les avis publics publiés dans les médias et en ligne, et dans les documents destinés au public, comme les bulletins *Road Talk* et la brochure *Conduire en hiver : Soyez prêt! Soyez prudent!* diffusée en 2013.

Programmes

- La carte-photo de l'Ontario est utile aux nombreuses personnes qui n'ont pas de permis de conduire, y compris près de 380 000 personnes qui sont aveugles ou atteintes de cécité partielle. Jusqu'à présent, plus de 222 910 cartes-photo de l'Ontario ont été délivrées.
- En 2013-2014, le bureau de l'architecture du groupement a travaillé avec le Centre d'excellence en accessibilité (CEA) en vue de finaliser le document « *Recommendations and Lessons Learned* » résultant du projet pilote en matière

d'accessibilité mené par le Groupement du travail et des transports (GTT) et le CEA avant la fin du projet pilote en août 2013. Le CEA et le bureau de l'architecture du groupement continuent de mettre en œuvre les recommandations et les leçons apprises au cours du projet pilote.

- Le MTO a travaillé de façon diligente avec plusieurs fournisseurs qui dispensent des services pour notre compte afin de s'assurer que les produits d'information et de communication utilisés étaient conformes aux exigences du gouvernement de l'Ontario en matière d'accessibilité et au calendrier de leur mise en œuvre.
- Entre mars 2012 et août 2013, le Projet de modernisation des activités de sécurité des usagers de la route, en partenariat avec ServiceOntario, a mis en place de nouveaux services en ligne à l'intention de la population ontarienne. Les nouveaux services accessibles en ligne permettent à un client d'effectuer des transactions avec le gouvernement dans le confort de son domicile plutôt que de se rendre dans le centre ServiceOntario le plus proche et d'attendre son tour. Ces nouveaux services incluent :
 - o le renouvellement du permis de conduire en ligne;
 - o des rappels électroniques en temps réel pour le renouvellement du permis de conduire et de la vignette d'immatriculation;
 - o la prolongation en ligne de la période d'immatriculation du véhicule.

Produits d'information et de communication

- La dernière édition du Guide officiel de l'automobiliste, publiée en 2013, est disponible sur demande en version audio et en version imprimée en gros caractères, en français comme en anglais. Les versions électroniques accessibles des guides officiels des motocyclettes, de l'utilisation des freins à air, des autobus et des camions sont disponibles sur le site Web du MTO.
- Le Rapport annuel sur la sécurité routière de l'Ontario 2011, récemment affiché sur le site Web du ministère en format PDF, a été conçu conformément aux lignes directrices de la FPO en matière d'accessibilité. Le rapport montre l'état actuel de la sécurité routière en Ontario pendant l'année pour laquelle il a été rédigé. Il présente des statistiques sur les victimes d'accidents mortels, les blessures et les accidents avec dommages matériels.
- D'autres publications internes, comme le Guide de poche sur les transports et le bulletin économique trimestriel du MTO, ont été révisés et remaniés de manière à les rendre accessibles.
- Le Bureau pour la durabilité et l'innovation en matière de transport a travaillé avec des conseillers en conception graphique en vue de respecter les normes d'accessibilité dans toutes ses publications (p. ex., Stratégie cycliste et plan d'action cycliste).

- La Direction des communications s'emploie à vérifier que ses documents PowerPoint sont créés à l'aide des modèles Microsoft établis et du vérificateur d'accessibilité de Microsoft.
- Le « *Style Manual for Technical Publications* » (manuel de rédaction des publications techniques) a été mis à jour pour tenir compte des exigences d'accessibilité et converti en format accessible.

Solutions en matière de TI

- En 2013, le Projet de modernisation des activités de sécurité des usagers de la route a mis en œuvre le Système PRIO (Système de gestion des permis et de l'immatriculation pour le plan d'immatriculation international et les véhicules ou charges de dimensions/poids exceptionnels). Le Système PRIO a été mis en œuvre progressivement, et les exigences d'accessibilité ont été prises en considération à chaque étape. Le système devrait être accessible d'ici à 2018.
- Dans le cadre du Projet de modernisation des activités de sécurité des usagers de la route, la date de lancement de la solution pour les transporteurs a été reportée d'un an. L'évaluation de l'accessibilité de la première version de la solution par les fournisseurs est en cours.
- Un programme utilisé par le personnel pour créer des modules d'apprentissage en ligne a été évalué du point de vue de l'accessibilité et a été mis à jour de manière à faciliter l'élaboration de modules de formation accessibles.
- Les exigences d'accessibilité pour les solutions en matière de TI sont clairement énoncées dans les documents d'approvisionnement.

Pratiques de fonctionnement/Intégration

- Une campagne de sensibilisation à l'accessibilité des documents et des courriels a été menée au sein de la Division des politiques et de la planification. Des fiches de conseil sur l'accessibilité ont été distribuées et des rappels sur la façon de rédiger des courriels accessibles ont été envoyés au personnel.
- Lors de la sélection des fournisseurs de services de conception graphique, la capacité des fournisseurs à créer des documents PDF accessibles a été notée.
- Les sites Web de la Division présentent plusieurs normes et politiques relatives à l'accessibilité et des renseignements propres au programme, réunis sur une page consacrée à l'accessibilité pour que le personnel puisse trouver facilement de l'information et des ressources sur l'accessibilité.
- Le GTT a affiné et mis à jour les artéfacts, modèles et documents d'orientation d'architecture organisationnelle de la FPO afin que les projets du MTO tiennent compte des considérations, des exigences et des lignes directrices relatives à l'accessibilité et

ce, en collaboration avec le Centre d'excellence en accessibilité, les groupes de travail pour les domaines de l'architecture organisationnelle de la FPO, la Direction des stratégies, des politiques et de l'architecture organisationnelle en matière d'ITI et l'Unité de l'accessibilité du MTO.

- Des directives et de l'information plus complète sur les exigences de la LAPHO et du règlement NAI dans le domaine de la TI ont été fournies aux projets du MTO grâce à une collaboration constante avec le Centre d'excellence en accessibilité et d'autres groupes (p. ex., recueil, tenue à jour et communication des résultats de l'évaluation de la conformité aux Directives pour l'accessibilité aux contenus Web 2.0 de tout produit commercial sur étagère (COTS) des fournisseurs attitrés de la FPO; collaboration avec les directions relevant du GTT en vue d'intégrer davantage les considérations, les exigences et les lignes directrices relatives à l'accessibilité dans les exigences normalisées en matière de convivialité et les spécifications techniques et caractéristiques normalisées des solutions d'application).
- Le bureau de l'approvisionnement du GTT a intégré des dispositions liées à la LAPHO dans ses documents d'approbation d'approvisionnement, que le fournisseur soit attitré ou non. Une note confirmant la conformité aux exigences d'accessibilité est signée par la personne qui approuve le document.
- La coordonnatrice des communications du Groupement continue de promouvoir l'accessibilité en incluant des articles à ce sujet dans les lettres d'informations du GTT, en utilisant la trousse d'outils de communication pour décrire les exigences d'accessibilité à respecter lors de la planification et de l'élaboration de produits de communication, et en mettant en avant les caractéristiques d'accessibilité intégrées dans le logiciel de bureau de la prochaine génération.

Information et communications sur le Web

- La personne chargée de la coordination des sites Web de la Direction des communications préside les réunions des responsables de sites Intranet au sein des divisions en vue d'aider les propriétaires de contenu à respecter les normes d'accessibilité, puisque chaque responsable de site Intranet et propriétaire de site des divisions est responsable du contenu et de l'accessibilité du site Web.
- Le ministère a déjà commencé à rendre les sites Intranet existants accessibles en prévision de l'échéance de 2020. Plusieurs sites Intranet ont été refondus de façon à respecter les directives WCAG 2.0 niveau AA.
- Des fiches de conseil visant à aider les propriétaires de contenu à développer leurs pages Web ont été créées.
- L'équipe de la Direction des communications chargée du Web veille à ce que tout nouveau contenu affiché sur le site Web (www.mto.gov.on.ca) soit accessible.

- L'accessibilité du site Web est évaluée à l'aide des outils et méthodes de validation suivants :
 - o pour les pages HTML, utilisation du validateur W3C HTML;
 - o pour les documents PDF, utilisation du vérificateur d'accessibilité d'Acrobat Adobe Professional et l'outil de vérification de l'accessibilité PDF;
 - o vérification à l'aide des logiciels Jaws ou New Visual Desktop Access;
 - o contrôle manuel, y compris à l'aide d'un analyseur de contraste de couleurs.

Accroître la sensibilisation, les connaissances et les capacités

En plus de s'assurer que le personnel suivait la formation obligatoire en matière d'accessibilité, le MTO a mené cette année plusieurs initiatives qui ont permis de renforcer les connaissances et les compétences du personnel. Le niveau de confiance et de compétence du personnel est en constante progression, ce qui se traduit par des pratiques, des services et des produits améliorés et plus accessibles.

Outils et ressources

- Deux modules de formation PowerUP (accessible en format Word et par courriel) ont été élaborés, ainsi qu'un guide du formateur détaillé. Ces modules de formation simples et standard peuvent facilement être utilisés par le personnel lors des réunions. Une séance de « formation des formateurs » a été organisée. Les modules et le guide ont été communiqués à nos collègues de la FPO et sont affichés sur le site Intranet. Plusieurs séances ont déjà été tenues.
- Le site Internet Access•MTO est rafraîchi régulièrement et offre de l'information et des liens vers des ressources qui aident le personnel du MTO à intégrer l'accessibilité dans les pratiques de fonctionnement. Ce site est maintenant plus facile à trouver grâce au lien vers la page d'accueil du site qui figure au pied de chaque page du site Intranet du ministère.
- L'outil A•Pal – un outil autonome, autoguidé, intuitif et convivial qui aidera les employés du ministère à créer des documents Word accessibles – a été lancé à l'été 2014. L'outil A•Pal était le thème de la campagne de sensibilisation à l'accessibilité lancée cet automne, après laquelle une icône A•Pal a été affichée sur le bureau de l'ordinateur de chaque membre du personnel du MTO. Le ministère a reçu des commentaires positifs à propos de ce nouveau produit.

Formation et éducation – Mesures générales

- Plusieurs divisions s'attachent à offrir la formation PowerUp à leur personnel :
 - o Deux divisions se sont associées dans le cadre d'un projet pilote régional visant à offrir des séances de formation PowerUp.

- o La Division des politiques et de la planification a offert plusieurs séances de formation PowerUp à son personnel sur la façon de créer des documents accessibles.
- Une initiative d'apprentissage et de sensibilisation en matière de formats accessibles, consistant à envoyer des rappels amicaux pour que le personnel pense à modifier la configuration par défaut des ordinateurs afin de respecter les exigences d'accessibilité, est de plus en plus populaire.

Formation et éducation – Mesures particulières

- Élaboration et prestation d'une formation en matière d'accessibilité adaptée au personnel chargé des communications de la Division de la Gestion des routes provinciales.
- Tenue de séances de formation en matière d'accessibilité à l'intention des responsables de la coordination des activités des directions et collaboration avec ces responsables en vue de co-animer la formation des adjointes et adjoints administratifs.
- La personne chargée de la coordination des sites Web a dirigé plusieurs modules de formation sur la migration vers SharePoint 2010. Cette formation comprenait une composante sur l'accessibilité.
- Une formation de rappel sur la correspondance accessible a été fournie au personnel ayant des responsabilités dans ce domaine.
- De l'information et des conseils sur la création de cartes accessibles ont été communiqués au personnel.
- Une formation, de l'information et des conseils ont été offerts au personnel qui prépare des documents techniques.

Création d'une expertise – Communauté de praticiens pour l'accessibilité du MTO

- L'équipe de la Direction des communications chargée du Web et le personnel du bureau de l'accessibilité du MTO ont suivi une formation d'une journée sur l'accessibilité des documents MS Word et PDF.
- L'équipe chargée du Web a assisté à plusieurs séances de formation organisées par le Bureau du Conseil des ministres sur les éléments de conception accessible et sur la façon de rendre les documents Word et PDF accessibles.
- Abonnement à des bulletins d'information qui font autorité et à des forums en ligne comme WebAIM, Universal Design, etc.

Emploi

Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :

Les personnes handicapées qui sont employées à la FPO participent pleinement et valablement aux emplois.

Mesures prises par le ministère des Transports en 2014 :

Le MTO tient à offrir un milieu de travail dans lequel chacun peut contribuer en réalisant son plein potentiel. Voici quelques-unes des pratiques exemplaires mises en place par les divisions du MTO :

- Les concours sont organisés dans une optique d'inclusion. Toutes les questions écrites et orales sont examinées pour s'assurer qu'elles offrent l'égalité des chances à tous les candidats.
- Des mesures d'adaptation sont proposées à tous les candidats conviés à une entrevue.
- Les lettres d'offre mentionnent la possibilité d'adaptations afin d'indiquer que nous nous engageons à offrir des adaptations d'emploi. Les employés sont invités à faire état de leurs éventuels besoins d'adaptation et à en discuter au moment de leur affectation ou à tout moment ultérieur.
- Continuer de collaborer avec les employés actuels à l'égard de leurs besoins d'adaptation et d'élaborer des plans d'adaptation individuels. Voici des exemples des services fournis :
 - o évaluations de l'ergonomie;
 - o fourniture de matériel approprié, p. ex., bureau, fauteuil, logiciel de reconnaissance de la voix;
 - o modalités de travail flexibles;
 - o possibilité de travailler à distance, à domicile;
 - o ordinateurs portatifs.
- Un programme pour les personnes ayant besoin d'assistance lors d'une évacuation d'urgence est en place et le personnel en est informé chaque année. Les personnes concernées peuvent s'identifier comme ayant un handicap, travailler avec leur chef à l'élaboration d'un plan personnalisé et se faire inscrire sur une liste confidentielle des personnes ayant besoin d'assistance.
- Au moyen de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO et du plan relatif à l'ITI, de nouvelles stratégies visant l'adoption et l'intégration permanentes de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité ont été établies dans le cadre de travail en matière de ITI de la FPO et du GTT.

- Des responsabilités rattachées à l'accessibilité ont été confiées à de nombreux étudiants effectuant un stage de travail afin de les familiariser avec les questions d'accessibilité en milieu de travail, et en particulier dans la fonction publique.
- Le Programme des partenariats de mentorat axés sur la diversité du MTO est offert aux employés qui s'identifient eux-mêmes comme appartenant à l'un des cinq groupes sous-représentés dans la haute direction du MTO, y compris ceux qui s'identifient comme ayant un handicap. Les activités menées cette année dans le cadre de ce programme incluent :
 - o La tenue d'une cérémonie de clôture du Programme des partenariats de mentorat axés sur la diversité de 2013-2014 avec l'équipe des cadres supérieurs, les directrices et directeurs et 22 employés ayant participé au programme.
 - o Le lancement du Programme des partenariats de mentorat axés sur la diversité de 2004-2015.

Milieu bâti

Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :

Il est plus facile d'accéder aux installations et espaces publics de la FPO, de s'y déplacer et d'en sortir.

Mesures prises par le ministère des Transports en 2014 :

Le MTO s'est engagé à faire en sorte qu'il soit plus facile d'entrer dans nos immeubles, d'en sortir et de circuler autour de ceux-ci. La Direction des services opérationnels généraux et la Division de la gestion des routes provinciales ont continué de travailler avec diligence avec les fournisseurs de services, Infrastructure Ontario et les gestionnaires d'immeubles pour éliminer et prévenir les obstacles du milieu bâti. Cette année, on peut signaler de nombreuses réalisations dans ce domaine.

Formation

- Le personnel du MTO qui a des responsabilités dans le domaine du milieu bâti a été recensé et a été chargé de suivre la nouvelle formation sur les normes d'accessibilité au milieu bâti fournie par le Bureau de la diversité de la FPO. Le ministère assure un suivi des dossiers de formation.

Complexe de Downsview

- Des bandes jaunes ont été posées sur le rebord des marches à l'extérieur pour améliorer la visibilité.
- Des dalles de béton ont été lissées pour améliorer l'accessibilité et prévenir les glissades et les chutes.

Région du Centre

- Le nouveau Centre de régulation de la circulation de la région du Centre, construit en 2014, est accessible.

Région de l'Est

- Une signalisation piétonnière accessible a été installée aux carrefours à feux nouvellement aménagés qui sont équipés de signaux pour piétons :
 - o Rampe vers l'ouest de l'autoroute 401 à la rue Montreal (Kingston);
 - o Rampe vers l'ouest de l'autoroute 401 à la route 138, dont les plans prévoyaient une signalisation piétonnière accessible.

- L'entretien de toutes les haltes routières de la Région de l'Est a été surveillé et amélioré au besoin.
- La construction de chemins revêtus vers les toilettes, les abris pare-pluie et les tables de pique-nique de cinq aires de pique-nique et de repos de l'Est de l'Ontario a été achevée à l'automne 2014.
- Un nouveau bâtiment modulaire a été installé au point d'arrêt de l'autoroute 416. Le bâtiment dispose d'une rampe accessible aux fauteuils roulants et d'un espace intérieur pleinement accessible.
- L'entrée principale est du complexe de la région de l'Est a été améliorée (bordures de trottoir en béton arasées) pour en faciliter l'accès.

Région du Nord-Ouest

- Le MTO a continué d'inclure des améliorations dans ses projets et de vérifier l'accessibilité des aires de pique-nique et de stationnement. Au cours des trois dernières années, la région du Nord-Ouest a installé des tables de pique-nique, des toilettes et des rampes accessibles aux fauteuils roulants afin d'améliorer l'accessibilité.

Région du Nord-Est

- L'aire d'accueil du bâtiment a été dotée d'une chaise roulante pour aider les clients qui ont une mobilité réduite.

Dans toute la province

- Le réaménagement de dix-neuf des vingt aires de services des autoroutes de la série 400 de l'Ontario est terminé. Les nouvelles aires de service modernisées offrent aux voyageurs des installations modernes, sûres et accessibles. Les aires de service autoroutières de l'Ontario ont été réaménagées afin qu'elles présentent des caractéristiques de conception et d'accessibilité uniformes qui dépassent les exigences du code du bâtiment de l'Ontario.

Mesures liées aux politiques

- Mise en œuvre d'une politique et de normes visant les indicateurs tactiles de surface de marche pour que les nouveaux bateaux de trottoirs soient conformes au Règlement de l'Ontario 191/11.
- Conjointement avec l'équipe des normes routières, l'accessibilité a été intégrée dans le protocole de conception des routes.
- Mise en œuvre d'un nouveau dessin du MTO pour le traitement des bordures de trottoir arasées qui sera inclus dans tous les contrats du MTO à l'automne 2014.

- Élaboration d'une nouvelle politique et de lignes directrices de conception sur la mise en œuvre et l'entretien de la signalisation piétonnière accessible suivant les exigences du Règlement de l'Ontario 413/12 pris en vertu de la LAPHO.
- Mise à jour du modèle de spécification des feux de circulation en vue d'illustrer les exigences de la LAPHO comme les dispositifs de signalisation piétonnière accessible à bouton-poussoir, les bordures de trottoir arasées et les indicateurs tactiles de surface de marche.

Transports

Mesures prises par le ministère des Transports en 2014 :

Le MTO a continué de déployer des efforts pour que le transport et les services connexes soient plus accessibles pour les personnes handicapées.

Jeux pan/panaméricains

En mars 2014, la Direction des Jeux pan/parapanaméricains a publié le Cadre stratégique des transports, qui met l'accent sur l'accessibilité aux transports pendant les Jeux.

L'intégration de la notion d'accessibilité à tous les aspects des transports est l'un des principes directeurs du Cadre stratégique. Il est notamment prévu d'investir pour rendre le système de transport classique accessible aux personnes handicapées, tout en maintenant la qualité des services adaptés pour les résidents. À l'appui de ce principe directeur, la stratégie se concentre principalement sur la disponibilité de services de transport classiques accessibles, de services de transport adaptés additionnels et d'espaces de stationnement accessibles. Pour ce qui a trait à l'accessibilité des transports pendant les Jeux, les objectifs sont les suivants :

- Permettre aux spectateurs ayant des besoins en matière d'accessibilité d'accéder aux sites;
- Aider les spectateurs ayant des besoins en matière d'accessibilité à comprendre les options qui leur sont offertes pour accéder aux sites et à faire confiance à ces options;
- Réduire au minimum la dégradation des services de transport adaptés existants pendant les Jeux;
- Favoriser au maximum l'inclusion des personnes handicapées;
- Comprendre et saisir les occasions de pérennisation offertes dans les domaines de l'infrastructure, du milieu bâti, des opérations et de la technologie.

Des stratégies ont été élaborées afin de fournir un cadre de planification pour les activités et services additionnels. Les mesures qui seront prises dans certains sites, au besoin, incluent :

- Des services de bus navette entre le site et une plateforme de mobilité des Jeux
- Des aires d'embarquement et de débarquement pour les services d'autobus accessibles
- Des aires d'embarquement et de stationnement pour les services d'autocar
- Des aires de prise en charge pour les taxis
- Des espaces de stationnement accessibles réservés pour les spectateurs détenteurs d'un permis de stationnement accessible

- Des parcs de stationnement incitatif, avec un parc relais pour les voitures et un service de navette accessible, et des aires de prise en charge au départ et à l'arrivée

Des mesures sont prises pour s'assurer que les voies de déplacement entre les services de transport accessibles et l'entrée des sites sont accessibles et que tous les services de transport classique fournis pendant les Jeux sont accessibles.

Dans le cadre du processus de planification des Jeux, la Direction des Jeux pan/parapanaméricains a constitué un groupe consultatif de l'accessibilité, auquel participe la Direction générale de l'Ontario pour l'accessibilité, chargé d'examiner et de commenter les plans de transport accessible à l'intention des spectateurs, de la main-d'œuvre, des bénévoles et de la famille des Jeux qui se déplacent à destination et en provenance des sites.

Transport en commun

Le MTO continuera de déployer des efforts pour que le transport et les services connexes soient plus accessibles pour les personnes handicapées.

- Depuis 2003, la province a investi plus de 19,3 milliards de dollars dans le transport en commun, dont plus de 9,1 milliards de dollars pour GO Transit.
- Tous les programmes provinciaux de financement du transport en commun exigent que tout véhicule de transport en commun acheté grâce aux fonds provinciaux soit entièrement accessible.
- Depuis 2003, le financement provincial et municipal des véhicules de transport en commun, y compris le financement unique, a permis d'améliorer l'accessibilité des services de transport en commun municipaux classiques. Le pourcentage du parc d'autobus municipaux classiques de l'Ontario qui est accessible aux personnes handicapées est passé de 38,62 % en 2003 à 98,04 % en 2012.
- Outre les travaux en cours exécutés en collaboration avec les municipalités de l'Ontario et Metrolinx en vue de créer un réseau de transport en commun accessible, des fonds considérables seront investis dans des projets majeurs de transport en commun qui seront très avantageux pour tous les navetteurs de la région du grand Toronto et des autres régions de la province.
- Le ministère travaille également avec Metrolinx, l'autorité régionale responsable des transports pour la région du grand Toronto et de Hamilton, pour s'assurer que l'organisme dispose d'un plan d'accessibilité annuel qui traite des questions de conformité à la LAPHO.

Traversiers publics

- Le MTO a passé un contrat pour la construction de toilettes accessibles sur chaque quai du traversier qui dessert l'île Amherst. La construction commencera en 2015 et sera achevée en 2016.

Autres mesures prises

Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :

Le personnel de la FPO est en mesure de reconnaître les obstacles à l'accessibilité dans les politiques, les programmes, les services et les installations de la FPO, et de chercher activement des solutions pour les prévenir ou les supprimer régulièrement dans l'ensemble de l'organisation.

Mesures prises par le ministère des Transports en 2014 :

Structure de gouvernance du MTO en matière d'accessibilité

Le MTO a continué de revitaliser sa structure de gouvernance en matière d'accessibilité pour tenir compte des priorités actuelles et futures à cet égard. Cette année encore, d'importants progrès ont été accomplis à l'égard de cet engagement, avec des effets positifs en matière de responsabilité et de responsabilisation. Outre les réalisations portant sur le cadre de responsabilisation déjà évoquées dans le présent rapport, on a constaté les progrès suivants :

- La détermination de **l'équipe des cadres supérieurs** à diriger une organisation inclusive est évidente. En plus d'être intégré à leur entente de rendement, l'engagement fait partie de leurs activités régulières. La directrice générale de l'administration s'est personnellement engagée à approuver uniquement les activités et les initiatives qui intègrent l'inclusion. Des membres de l'équipe ont publié des billets de blogue sur la diversité et l'inclusion. Une nouvelle page Web sur l'inclusion, qui contient un message du sous-ministre, a été ajoutée au site Web du sous-ministre.
- **L'Unité de l'accessibilité** de la Direction de la gestion stratégique des ressources humaines du MTO a été créée en 2008 et compte deux employés à temps plein. L'Unité coordonne les exigences en matière d'accessibilité pour le ministère. Des employés temporaires sont désormais affectés régulièrement à l'Unité pour contribuer aux initiatives actuelles et accroître sa capacité de servir le personnel du MTO. Le personnel de l'Unité est invité à se joindre à divers comités, ce qui permet de s'assurer que l'accessibilité est prise en compte dès les premières étapes de toutes les activités et offre une tribune pour informer les membres de ces comités.
- **L'Équipe de leadership en matière d'accessibilité** a été créée en 2003 et se compose des représentants des divisions qui sont informés, déterminés à faire avancer le dossier de l'accessibilité et sensibles aux questions soulevées. Les membres de l'équipe aident leurs secteurs de programmes respectifs à satisfaire aux exigences législatives liées à l'accessibilité. Voici des exemples d'initiatives menées l'année

dernière qui témoignent de leur leadership et de leur engagement à l'égard du dossier de l'accessibilité :

- o Le Groupement ITI pour le travail et les transports (GTT) fait constamment preuve de leadership dans ce dossier. Le GTT a participé à un projet pilote visant le transfert des connaissances entre le Centre d'excellence en accessibilité à l'ITI et un employé de l'Architecture organisationnelle en matière d'ITI. Cet exercice a produit de nombreux avantages. L'expérience et les connaissances acquises ont été mises en commun et promues auprès des autres membres du Groupement; des partenariats ont été créés avec des secteurs de programmes ayant des intérêts similaires et un même engagement envers l'accessibilité; les outils existants ont été améliorés et de nouveaux outils ont été élaborés; des approches et des processus appropriés ont été mis au point pour les activités d'examen et de consultation.
- o La Division des politiques et de la planification a continué d'intégrer l'accessibilité à une bonne partie de ses processus et ses systèmes d'assurance de la qualité. Le nombre et la qualité des demandes de consultation de la Division montre combien son personnel est engagé et sensible aux besoins en matière d'accessibilité.
- o La Division de la sécurité des usagers de la route reste un partenaire majeur et continue de bâtir sur ses fondations solides et déjà bien établies. Son engagement permanent envers l'accessibilité demeure une priorité clé.
- o La Division de la Gestion des routes provinciales a porté sa structure de gouvernance en matière d'accessibilité à un niveau supérieur. La première phase, qui consistait à créer un cadre de travail et de gouvernance sur l'accessibilité, est terminée. À cet effet, on a développé les compétences et la responsabilisation des équipes fonctionnelles, des directions et des régions en matière d'accessibilité dans les domaines de la planification, de la surveillance et de la production de rapports. Les exigences d'accessibilité et les initiatives spéciales sont désormais intégrées aux plans de travail des équipes, des directions et des régions dans le cadre de leurs activités régulières. Deux réunions de l'équipe des cadres supérieurs de la Division de la gestion des routes provinciales ont permis d'évoquer la nécessité pour les directeurs et les gestionnaires de tenir compte de l'accessibilité lors de l'élaboration et de l'approbation des programmes, des initiatives et des politiques. L'accessibilité a été ajoutée en tant que point permanent à l'ordre du jour trimestriel de l'équipe des cadres supérieurs de la Division de la Gestion des routes provinciales, des équipes fonctionnelles et des équipes des directions. En outre, l'accessibilité a été intégrée à la description d'emploi des postes clés.
- **L'Unité de la diversité** de la Direction de la gestion stratégique des ressources humaines du MTO a été créée en 2010. L'Unité, qui est chargée d'élaborer et de

coordonner la mise en œuvre du plan d'action en matière de diversité du MTO, est appuyée par une équipe de 12 volontaires, l'Équipe d'action pour la diversité et l'inclusion (EADI), ainsi que par des membres de l'EADI précédente. L'Unité de la diversité et les membres de l'EADI ont joué un rôle important en appuyant et en dirigeant les initiatives liées aux activités relatives à l'accessibilité.

L'Unité de l'accessibilité du MTO a continué de construire des relations solides avec les secteurs de programmes qui ont des responsabilités à l'égard de la gestion de l'approvisionnement, de l'élaboration et du contenu des sites Web, des communications, de la gestion des urgences et de l'emploi. Ces secteurs de programmes demeurent très réceptifs et jouent un rôle clé en fournissant des conseils et un encadrement en matière d'accessibilité à leurs clients en ce qui concerne leurs domaines de responsabilité respectifs.

Direction des communications

- L'équipe de la Direction des communications chargée du Web a créé un site Intranet et Internet sur la gouvernance. Ces sites affichent les politiques et les normes à respecter pour satisfaire aux normes d'accessibilité.

Bureau de l'approvisionnement et de l'établissement des coûts

Le Bureau de l'approvisionnement et de l'établissement des coûts continue de jouer un rôle important en veillant à ce que les exigences en matière d'accessibilité soient incluses dans les documents d'approvisionnement. Les exemples suivants montrent l'efficacité de leur approche proactive :

- Des points de contrôle de l'accessibilité sont inclus dans les dossiers de décision d'approvisionnement et les autres documents d'approbation.
- Le personnel est tenu de rendre compte régulièrement au moyen du rapport trimestriel sur l'approvisionnement et de signaler le besoin de procéder à un examen du point de vue de l'accessibilité. Ce processus incite le personnel à évaluer les besoins en matière d'accessibilité dès les premières étapes du processus et à donner une explication si l'accessibilité n'a pas été intégrée.
- Une fiche de conseils a été élaborée afin d'aider le personnel à comprendre ses responsabilités à l'égard de l'accessibilité dès les premières étapes du processus d'approvisionnement.

Rapport de conformité sur l'accessibilité

- En mai 2014, la haute direction du MTO a confirmé la conformité du ministère aux normes d'accessibilité actuelles de la LAPHO dans le cadre d'un processus de contrôle financier interne de la FPO relatif à l'attestation de garantie.

- Une lettre précisant toutes les exigences de conformité relatives à l'accessibilité a été distribuée aux directeurs pour communication au personnel, le cas échéant.
- Le processus de planification prévu par la LPHO sert de point de contrôle semestriel pour la vérification de la conformité : à cette occasion, les secteurs de programmes font état de leurs processus et activités de mise en œuvre.

Accroître les connaissances – Mesures générales

- Les employés ont pu poser des questions au sujet de leurs responsabilités à l'égard de la LAPHO lors de séances d'information de groupe organisées précisément pour aider le personnel à comprendre les exigences en matière de conformité.
- Des courriels d'apprentissage portant sur divers sujets relatifs à l'accessibilité ont été envoyés chaque mois à l'ensemble du personnel du MTO.
- Plusieurs séances sur les principes de l'inclusion ont été tenues; ces séances étaient adaptées aux besoins des personnes présentes.
- De nombreuses présentations et séances d'information et de formation ont été offertes au personnel cette année. Plus de 400 employés ont entendu parler d'accessibilité cette année.
- Un partenaire cadre de l'équipe de gestion des routes provinciales a été chargé de repérer les occasions de promouvoir les questions d'accessibilité lors de la discussion des points de l'ordre du jour.
- Dans certains secteurs de programmes, des représentants de l'accessibilité s'adressent aux employés pour les aider à comprendre les liens entre l'accessibilité et leur travail quotidien.
- Des membres de la communauté de praticiens pour l'accessibilité (CPA) ont assisté au colloque annuel sur l'accessibilité à Guelph et au sommet sur l'accessibilité à Ottawa.
- Six membres de la CPA ont assisté au colloque sur l'accessibilité JOIN (Job Opportunities Information Network), principalement consacré à la promotion de l'accessibilité en milieu de travail.
- De nombreux membres de la CPA ont participé à des webinaires, des séances de formation et des présentations sur la santé mentale.
- Les connaissances dans les domaines de l'apprentissage en ligne et de l'approvisionnement ont été approfondies.
- Une composante d'apprentissage est un point permanent de l'ordre du jour de l'Équipe de leadership en matière d'accessibilité.

Pratiques exemplaires et intégration

- La Division des politiques et de la planification s'assure que ses activités externes et internes ainsi que la conception et l'aménagement des kiosques installés dans les

foires commerciales sont accessibles aux personnes ayant un handicap physique ou visuel.

- Un comité organisateur d'activités a désigné une personne-ressource responsable des questions relatives à l'inclusion pour s'assurer que : a) la diversité, l'accessibilité et l'engagement ont été pris en compte lors de la planification; b) l'activité ne présente pas d'obstacle; et c) des microphones sont utilisés par les intervenants ainsi que pour les questions et les commentaires du public.
- Les invitations à des réunions comportent une offre d'adaptations aux participants et certains secteurs de programmes ont adopté une politique « sans parfum » pour leurs grandes réunions.
- La Division de la gestion des routes provinciales a participé à un examen visant à faciliter l'accès aux séances d'information publiques en recensant les possibilités d'amélioration. De plus, des membres du personnel ont participé à une séance d'information publique en vue de recenser les pratiques exemplaires et les leçons apprises, qui ont été communiquées au personnel concerné.

Initiatives visant le changement de la culture

Le MTO poursuit ses efforts en vue de maintenir une main-d'œuvre forte, engagée et inclusive, comme le décrit le plan stratégique du ministère en matière de ressources humaines. En partenariat et en collaboration avec plusieurs secteurs de programmes :

- Le MTO est en train d'acquérir un programme de formation en personne visant à renforcer la capacité des gestionnaires et des employés de créer un milieu de travail plus inclusif et plus sain. Ceci aidera le ministère à atteindre les objectifs stratégiques de la FPO en matière d'inclusion, soit a) intégrer l'inclusion à l'ensemble des politiques, des programmes et des services; b) créer un milieu de travail accessible et sain, exempt de harcèlement et de discrimination; c) refléter le public que nous servons à tous les niveaux de l'organisation; et d) tirer parti de la diversité du personnel et répondre aux besoins de la population diversifiée de l'Ontario.
- Le ministère a élaboré et publié les arguments économiques du MTO en faveur de l'inclusion (*MTO's Business Case for Inclusion*), le plan d'inclusion du MTO pour 2013-2016 et le cadre stratégique pour l'inclusion du MTO.

Plusieurs activités de marketing et de valorisation de marque ont été menées au cours de la période visée par le présent rapport en vue d'aider le personnel à reconnaître et à trouver facilement des ressources, et notamment :

- Une signature visuelle pour l'information et les outils relatifs à l'accessibilité
- Des pages Web consacrées à l'inclusion, à la diversité et à l'accessibilité

- Utilisation d'une signature visuelle et d'un logo communs pour tous les outils, produits de communication et campagnes de sensibilisation
- La participation à divers comités permet de s'assurer que l'accessibilité est prise en compte dans les processus, les pratiques et les produits actuels et futurs. Elle permet également d'accroître les connaissances des autres membres des comités. La participation inclut, sans s'y limiter, les comités et groupes de travail suivants :
 - o Le groupe de travail sur SharePoint
 - o Les comités des sites Intranet et Internet
 - o Le groupe de travail sur la modernisation des actives de sécurité des usagers de la route
 - o Le groupe de travail sur l'apprentissage en ligne
- Plus récemment, un débat ouvert sur l'accessibilité aux médias sociaux a été lancé pour permettre au personnel de la FPO d'apprendre, de discuter et d'échanger des ressources. À ce jour, le forum « Accessibility in action » compte plus de 90 membres de la FPO.

Le MTO s'emploie actuellement à finaliser sa stratégie de santé mentale qui mettra l'accent sur la promotion, la prévention et l'intervention. La stratégie s'appuiera sur les activités et les initiatives menées cette année :

- De nombreuses présentations et séances de formation ont été offertes au personnel et aux gestionnaires.
- L'information réunie par un organisme du gouvernement central a été adaptée et distribuée au personnel par divers moyens.

Au printemps, pour marquer la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, le MTO a participé avec succès à deux activités :

- Le salon organisé par la FPO à cette occasion : Sur le thème « Montrer l'exemple », le kiosque du MTO a présenté et promu ses ressources et outils les plus innovants. L'exposition a attiré plus de 100 visiteurs et donné l'occasion de discuter des défis, des idées et des stratégies permettant de faire progresser le dossier de l'accessibilité.
- Cette année, dans le cadre de notre campagne de sensibilisation annuelle, nous avons organisé notre activité autour d'un jeu mettant les participantes et participants au défi de deviner des phrases à partir d'une série de pictogrammes. Les concurrents devaient ensuite prendre des engagements en matière d'accessibilité. La participation durant la campagne cette année a doublé de volume par rapport à l'année dernière.

Deuxième section : Rapport sur les mesures prévues par le ministère pour 2015 et 2016

Services à la clientèle

Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :

Les personnes handicapées qui sont des clients de la FPO reçoivent des biens et des services de qualité supérieure, en temps utile.

Mesures prévues par le ministère des Transports pour 2015 et 2016 :

Le ministère des Transports s'engage à s'assurer que les personnes handicapées reçoivent des biens et des services accessibles. Mesures prévues :

- Formation obligatoire suivie par les nouveaux employés; l'achèvement de la formation est surveillé à l'aide du système de suivi de la formation obligatoire en matière d'accessibilité.
- Continuer de promouvoir et d'offrir une formation personnalisée inspirée de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO.
- Solliciter les commentaires du personnel et des clients et mettre en œuvre les mesures d'amélioration nécessaires.
- Conformément aux exigences, examiner les politiques, les procédures et les pratiques qui régissent la prestation de nos services à la clientèle interne et externe.

Information et communications

Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :

Les renseignements et les communications sont offerts dans des formats accessibles ou avec le soutien nécessaire à l'ensemble du personnel et de la clientèle de la FPO.

Mesures prévues par le ministère des Transports pour 2015 et 2016 :

Le ministère des Transports s'engage à rendre l'information et les communications accessibles pour les personnes handicapées. Mesures prévues :

Solutions en matière de TI

- Dans le cadre du Projet de modernisation des activités de sécurité des usagers de la route, il est prévu de mettre en œuvre la modernisation de la solution pour les transporteurs d'ici à 2016, en trois étapes. Chaque étape fera l'objet d'une évaluation de la conformité de la solution aux exigences d'accessibilité. Une fois mise en œuvre, la version modernisée de la solution pour les transporteurs sera conforme aux WCAG 2.0, niveau AA, à l'exception des descriptions textuelles (en temps réel) et des descriptions verbales (préenregistrées), ainsi qu'aux autres dispositions pertinentes du règlement NAI. Si la solution n'est pas pleinement conforme aux exigences d'accessibilité lors de la mise en œuvre, une feuille de route claire, comportant des stratégies et des échéances, sera élaborée pour s'assurer de la conformité de la solution aux exigences du règlement NAI.
- On procédera à l'évaluation de la conformité aux normes d'accessibilité pertinentes des systèmes de gestion des routes provinciales suivants : le Système de suivi des projets d'amélioration des immobilisations, le Système d'information pour la gestion des biens immobiliers, le Système de gestion des ponts, le Système de gestion des couloirs routiers et le Système de gestion des contrats en ligne.
- La conformité aux normes d'accessibilité pertinentes des outils iCorridor élaborés pour la Division des politiques et de la planification sera évaluée.
- On continuera d'affiner et de mettre à jour les artéfacts, modèles et documents d'orientation d'architecture organisationnelle de la FPO afin que les projets du MTO tiennent compte des considérations, des exigences et des lignes directrices relatives à l'accessibilité.

Accroître les connaissances et les capacités

- Le MTO poursuivra les activités suivantes :
 - o Fournir à ses employés une formation générale et spécialisée en matière d'information et de communications accessibles.
 - o Accroître les connaissances de la communauté du Web et des créateurs de contenu en matière de préparation de produits d'information et de communication accessibles.

- o Élaborer de nouveaux outils ou améliorer les outils existants pour aider les employés à créer des produits d'information et de communication accessibles.
- o Améliorer l'information et les conseils relatifs à la LAPHO et aux dispositions du règlement NAI en matière de TI qui sont fournis aux projets de la FPO, grâce à notre collaboration constante avec le Centre d'excellence en accessibilité et d'autres groupes.

Emploi

Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :

Les personnes handicapées qui sont employées à la FPO participent pleinement et valablement aux emplois.

Mesures prévues par le ministère des Transports pour 2015 et 2016 :

Le ministère des Transports s'engage à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles qui lui permettent d'attirer et de retenir des employés handicapés compétents. L'accessibilité sera un élément essentiel des plans stratégiques de l'organisation, y compris :

- Le plan stratégique du MTO en matière de ressources humaines
- Le plan d'inclusion de la FPO
- Le plan de motivation des employés

Le MTO continuera de promouvoir des pratiques exemplaires susceptibles d'avoir des effets positifs sur l'ensemble du personnel, et notamment :

- en diffusant les politiques, des procédures et les pratiques de l'organisation qui appuient les pratiques d'emploi accessibles;
- en créant des formats accessibles et en offrant un soutien à la communication aux employés, au besoin.

Le MTO a pris divers engagements liés à l'emploi dans son plan d'inclusion le plus récent, qui vise à créer une organisation diversifiée, accessible et inclusive pouvant fournir des services de qualité et des mesures de soutien à tous les employés pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel :

- Améliorer la capacité des gestionnaires et des employés à créer un milieu de travail plus inclusif par le biais de la formation en matière d'inclusion.

- Lancer une initiative de santé mentale qui aidera le ministère à maintenir un milieu de travail sain favorisant le bien-être des employés.
- Maintenir le Programme de mentorat en matière de diversité du MTO, conçu pour offrir aux cadres et aux employés partenaires un milieu d'apprentissage bidirectionnel à l'égard de la diversité, de l'accessibilité et de l'inclusion.
- Réunir l'information nécessaire à l'élaboration d'un guide des pratiques exemplaires en matière de recrutement inclusif.
- Continuer d'utiliser l'outil d'évaluation en matière d'inclusion dans l'ensemble des politiques, programmes et services.
- Élaborer et mettre en place des engagements de résultats en matière d'inclusion, y compris un cadre de responsabilisation.

Milieu bâti

Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :

Il est plus facile d'accéder aux installations et espaces publics de la FPO, de s'y déplacer et d'en sortir.

Mesures prévues par le ministère des Transports pour 2015 et 2016 :

La Direction des services opérationnels généraux et la Division de la gestion des routes provinciales continueront de travailler de façon diligente avec les fournisseurs de services, Infrastructure Ontario et les gestionnaires d'immeubles pour éliminer et prévenir les obstacles du milieu bâti.

Région de l'Est

Installation d'une signalisation piétonnière accessible aux carrefours suivants :

- Autoroute 401 à County Road 45 – installation prévue pour 2016
- Autoroute 62 à Frankford Road - installation prévue pour 2015
- Rampes de l'autoroute 417 à Parkdale Road – installation prévue pour 2015.

Dans toute la province

- L'aire de service ONroute Innisfil est en cours de construction et devrait être ouverte au public en juillet 2015. Ce projet fait partie du vaste projet de réaménagement des aires de service de la province le long des autoroutes 400 et 401 entrepris depuis quelques années. Dix-neuf nouvelles aires de service ont été construites à ce jour. Les aires de

services modernisées offrent aux voyageurs des installations modernes, sûres et accessibles dans lesquelles ils peuvent se reposer, se restaurer et faire le plein, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Innisfil est la dernière aire de service ONroute à construire dans le cadre de ce projet.

- Intégrer une politique et des normes visant les indicateurs tactiles de surface de marche pour les nouveaux bateaux de trottoirs dans tous les projets de construction touchant les routes provinciales.
- Mettre en œuvre les exigences des normes pour la conception des espaces publics du règlement NAI qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Une formation relative à ces nouvelles exigences sera offerte au personnel concerné et l'achèvement de la formation fera l'objet d'un suivi.

Transports

Mesures prévues par le ministère des Transports pour 2015 et 2016 :

Le gouvernement de l'Ontario réaffirme son engagement à aider les municipalités à améliorer leur réseau de transport en commun pour qu'elles offrent un moyen de transport plus accessible, plus abordable, plus pratique et plus sûr.

Traversiers publics

Le MTO a passé un contrat pour la construction de toilettes accessibles sur chaque quai du traversier qui dessert l'île Amherst. La construction commencera en 2015 et sera achevée en 2016.

Jeux pan/panaméricains

La Direction des Jeux pan/parapanaméricains veillera à ce que les besoins des personnes handicapées soient pris en compte dans tous les aspects du transport pour les Jeux et mettra en œuvre les stratégies en matière d'accessibilité décrites dans le Cadre stratégique des transports. La Direction continuera de travailler avec le groupe consultatif de l'accessibilité, auquel participe la Direction générale de l'Ontario pour l'accessibilité, pour examiner et commenter les plans de transport accessible à l'intention des spectateurs, de la main-d'œuvre, des bénévoles et de la famille des Jeux qui se déplacent à destination et en provenance des sites.

La Direction des Jeux pan/parapanaméricains s'est engagée à fournir de l'information sur le transport accessible avant et pendant les Jeux. L'information sera fournie par le biais

des guides du spectateur, du planificateur d'itinéraire à l'intention des spectateurs, ainsi qu'au moyen d'une signalisation appropriée et par l'intermédiaire des bénévoles et du personnel des services à la clientèle.

Autres réalisations attendues

Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :

Le personnel de la FPO est en mesure de reconnaître les obstacles à l'accessibilité dans les politiques, les programmes, les services et les installations de la FPO, et de chercher activement des solutions pour les prévenir ou les supprimer régulièrement dans l'ensemble de l'organisation.

Mesures prévues par le ministère des Transports pour 2015 et 2016 :

Continuer à accroître la sensibilisation, les connaissances et les compétences du personnel du MTO :

- Le MTO continuera à fournir une formation sur l'accessibilité de l'information et des communications à divers groupes fonctionnels, y compris la communauté de praticiens pour l'approvisionnement, les postes liés au Web et les groupes administratifs.
- Élaboration de modules A•Pal supplémentaires (p. ex., PowerPoint, Excel, etc.)
- Continuer de promouvoir l'utilisation de l'outil d'évaluation en matière d'inclusion auprès du personnel et offrir une formation en la matière à tous les niveaux de l'organisation.
- Le ministère s'engage à intégrer les critères et les caractéristiques d'accessibilité à ses documents d'approvisionnement. Dans les cas où cela sera impossible, une explication sera rédigée et versée au dossier.
- Le Bureau de l'approvisionnement et de l'établissement des coûts et l'Unité de l'accessibilité du MTO continueront à fournir du soutien et de l'assistance au personnel participant aux activités d'approvisionnement. Le Bureau de l'approvisionnement stratégique et l'Unité de l'accessibilité collaboreront de façon proactive avec les secteurs de programmes pour que les considérations relatives à l'accessibilité soient au cœur de toutes les nouvelles activités d'approvisionnement afin de s'assurer de la

conformité au nouveau règlement NAI, le cas échéant. Il s'agira d'un travail permanent pour les deux parties.

- La Division des politiques et de la planification explore la possibilité d'installer des lecteurs de cartes de sécurité accessibles en remplacement du système en place.
- Le MTO assistera à des colloques sur l'accessibilité, comme le colloque JOIN, et partagera expériences et nouvelles connaissances avec le personnel.

Troisième section : Mesures visant à repérer les obstacles

Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, le ministère des Transports continuera de passer en revue les initiatives du gouvernement, y compris les lois, les règlements, les politiques, les programmes, les pratiques et les services, afin de repérer et de supprimer les obstacles à l'accessibilité.

Reconnaissant qu'il est important de supprimer les obstacles à l'accessibilité dans les lois ayant une forte incidence sur les membres du public et les personnes handicapées, le gouvernement applique une stratégie en trois volets qui accorde la priorité aux lois ayant une forte incidence et qui inclut :

1. l'élaboration d'un processus et d'outils normalisés servant à repérer et à supprimer les obstacles à l'accessibilité;
2. d'ici la fin de 2014, l'examen de 51 lois ciblées qui ont une forte incidence et répondent à l'un des critères ci-dessous :
 - a. les lois qui ont des répercussions directes sur les personnes handicapées;
 - b. les lois qui prévoient la prestation de services ou de programmes applicables à grande échelle;
 - c. les lois qui accordent des avantages ou des protections;
 - d. les lois qui influent sur des devoirs ou des droits démocratiques ou civiques;
3. l'examen, au besoin, des règles de procédure, des politiques et des lignes directrices pour certaines lois ayant une forte incidence.

Le point sur l'examen des mesures législatives

L'équipe du MTO chargée de l'examen des mesures législatives a terminé l'examen de trois lois qui ont une forte incidence :

- le *Code de la route*, partie IV (permis de conduire).
- la *Loi de 2006 sur Metrolinx*;
- la *Loi sur les véhicules de transport en commun (LVTC)*;

L'équipe a également examiné tous les règlements pris en application de la *Loi de 2006 sur Metrolinx* et de la LVTC, ainsi que la *Loi sur la Commission des transports routiers de l'Ontario*, qui est étroitement liée à la LVTC.

Au cours de la prochaine année, le MTO s'engage à poursuivre l'examen des règlements pris en application du *Code de la route*, partie IV (permis de conduire).

Liens vers les sites publics

[Plan pluriannuel d'accessibilité de la fonction publique de l'Ontario : Montrer l'exemple](#)

[Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario](#)

[Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#)

[Règlement intitulé Normes d'accessibilités intégrées](#)

[Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle](#)

[Site Web de l'Ontario sur l'accessibilité](#)

[Programme de services accessibles, équitables et durables à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle](#)

[Directives pour l'accessibilité aux contenus Web](#) (*en anglais seulement*)

Pour nous joindre

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère des Transports.

Renseignements généraux – RGT : 416 235-4686

Renseignements généraux – ligne ATS : 905 704-2426 (région de St. Catharines)

Numéro gratuit 1 800 : 1 800 268-4686

Numéro ATS gratuit 1 866 : 1 866 471-8929

Courriel : AccessMTO@ontario.ca

Site Web du ministère : www.mto.gov.on.ca

Rendez-vous au portail du [ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'infrastructure](#). Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

[Publications ServiceOntario](#)

Téléphone : 1 800 668-9938

ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario 2014

ISSN: 1708-4377

This document is available in English.

Annexe – Réalisations attendues indiquées dans le PPA de la FPO pour 2014-2016

- Capacité de la FPO à mettre en application les exigences réglementaires de la LAPHO concernant le milieu bâti.
- Utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion dans l'ensemble des politiques et pratiques. L'accessibilité fait partie intégrante de toutes les activités de la FPO.
- Application de pratiques exemplaires aux communications, aux sites Web, aux solutions technologiques et aux documents.
- Mise en place de pratiques exemplaires en matière d'adaptation des emplois et de retour au travail.
- Meilleure adaptation des emplois à la suite de l'examen de la gestion de l'adaptation destinée aux employés handicapés.
- Tenue de l'Exposition annuelle sur l'accessibilité.
- Maintien de l'engagement ferme de l'organisation envers l'accessibilité.
- Les chefs et les employés prennent des engagements de résultats en matière d'accessibilité.
- Sollicitation de commentaires du personnel et des clients sur les innovations et les améliorations en matière d'accessibilité.